

Chgt adm -

CHRONOPOST

Société anonyme au capital de 134 386 900 F
41, rue Camille Desmoulins 92442 ISSY-les-Moulineaux
RCS Nanterre B 383 960 135



91B6074

**EXTRAIT DU PROJET de PROCES-VERBAL du CONSEIL d'ADMINISTRATION
du 2 DECEMBRE 1994**

Ce jour, 2 décembre 1994, à 8 heures 30, se sont réunis en Conseil d'Administration au siège de la société CHRONOPOST et sur convocation de son Président, Frédéric TIBERGHIEU, la société SOFIPOST représentée par Monsieur Guy MEYNIE, Messieurs Frédéric TIBERGHIEU, Julien PETER, Bertrand de MASCAREL représentant de la société TAT EXPRESS, Christian BERNARD, Gatien GILLES et Michael CASSAGNE, Monsieur Patrick ANDRE représentant le Contrôleur d'Etat et Monsieur Serge DROCHEINER, Secrétaire du Comité d'Entreprise.

Etaient absents, excusés : La société TAT ainsi que monsieur René LIMAT.

Etaient présents en qualités d'invités : Messieurs Jean-Paul FORCEVILLE et Bruno ROSELLINI.

Monsieur Georges-Edouard BUET était présent en qualité de secrétaire.

1. APPROBATION du PROCES-VERBAL du CONSEIL d'ADMINISTRATION du 13 JUIN 1994

Le Président demande si, après lecture du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 juin 1994, des remarques sont formulées à son sujet.

En l'absence de remarque, ce document est approuvé à l'unanimité.

2. COOPTATION d'un NOUVEL ADMINISTRATEUR en REMPLACEMENT de MONSIEUR LIMAT

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur René LIMAT de son mandat d'administrateur.

Au nom du Conseil, le Président remercie Monsieur LIMAT pour sa collaboration et pour les fonctions d'administrateur délégué qu'il a exercées durant quelques mois.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident de coopter à titre provisoire, en remplacement de Monsieur LIMAT et sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire, Monsieur Jean-Pierre BODET, Directeur Général Adjoint de La POSTE, Directeur du Courrier.

Monsieur BODET est coopté pour la durée restant à courir sur le mandat de Monsieur LIMAT, soit jusqu'au 21 décembre 1998.

3. COOPTATION d'un NOUVEL ADMINISTRATEUR en REMPLACEMENT de MONSIEUR de MASCAREL

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur de MASCAREL de son mandat d'administrateur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident de nommer à titre provisoire, en remplacement de Monsieur de MASCAREL et sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire, la société TATEXPRESS, représentée par Monsieur Bertrand de MASCAREL.

TATEXPRESS est cooptée pour la durée restant à courir sur le mandat de Monsieur de MASCAREL, soit jusqu'au 21 décembre 1998.

Certifié conforme à l'original
